



INFORMATIONS COMMUNALES

Mesdames, Messieurs,



Noël, une fête qui illumine nos maisons, les vitrines des magasins, nos rues et aussi nos cœurs. La joie des enfants, des petits-enfants, leur rire, et bien sûr, leur attente des cadeaux qui participent à cette magie qui nous envahit tous à Noël.

Une année qui s'achève et je suis bien obligée de constater combien tout se passe de plus en plus vite. A l'heure d'internet, de la fibre, des SMS, des mails, mais que le temps s'accélère ! C'est aussi le moment de faire le bilan de cette année : le projet de 2017 c'était le lotissement « Clos de la vallée ». Nous avons pu mettre en vente les lots à partir de juillet et déjà nous avons la moitié des lots de vendus en six mois. Cela va redonner du regain à la commune car cette année nous avons eu à déplorer 16 décès et seulement une naissance. Depuis de nombreuses années, le solde était toujours positif avec les naissances et des jeunes couples s'installant dans le lotissement vont certainement faire remonter la démographie.

Chaque commission a bien travaillé et je tenais à remercier en premier le Conseil Municipal pour son implication. Ils ont travaillé d'arrache pied pour mener à bien des projets.

Il me faut également remercier les services de la commune, qu'ils soient administratif ou technique, et qui ont chaque jour effectué un travail de grande qualité, dans le but essentiel de satisfaire les habitants de la commune. 14 familles sont nouvellement arrivées sur la commune, je tiens à leur souhaiter la bienvenue, et que vous puissiez vous épanouir pleinement sur notre territoire.

Pour 2018, nous allons continuer à travailler pour sécuriser les déplacements vers l'ouest de la commune qui se développe par ce nouveau lotissement. Un dossier est en cours pour une demande de subventions. A l'avenir, nous serons prudents dans nos dépenses. En effet, la baisse des dotations de l'Etat et l'inconnu de la taxe d'habitation nous obligent à bien cibler les projets de demain. Pour les entreprises, la croissance semble repartir, je souhaite qu'elle se confirme et j'adresse à toutes les entreprises mes vœux de plein épanouissement de leur activité. Je souhaite à tous les commerçants, artisans, agriculteurs de vivre une année 2018 pleine de travail et de beaux projets professionnels. Je vous adresse à tous mes vœux de santé, de prospérité et de bonheur ensemble sur notre commune pour 2018.

*Bonne année 2018
Bloavez Mad an oll !*

*Marie-Claire HÉNAFF,
Maire*

VŒUX DU MAIRE



La cérémonie des vœux du Maire aura lieu **le vendredi 12 janvier 2017 à 19h00 à l'espace Ar Brug**. Toute la population est invitée aux vœux.

ARBRE DE NOËL COMMUNAL



C'est avec plaisir que le Conseil Municipal a offert le spectacle de Noël pour tous les enfants de la commune. La Commission Animation remercie les élus, le Père Noël, le cocher et le personnel communal pour avoir aidé au bon déroulement de l'arbre de Noël.

Bravo aux parents d'élèves de CM2 qui se sont beaucoup investis.

Des photos sont visibles sur le site Internet, et celles prises par les parents sont les bienvenues pour l'alimenter à l'adresse suivante : saintvougay.mairie@wanadoo.fr

Marie-Claire LE JONCOUR

URBANISME DU MOIS DE DÉCEMBRE

Certificat d'urbanisme opérationnel : MONS Michel, Le Bourg, pour la création de 3 à 5 lots.

Permis de construire : GAEC de Kergouézan, JAOUEN Adrien, pour l'extension de l'étable à vaches laitières et la construction d'une fosse à lisier.

DÉMOGRAPHIE DE SAINT-VOUGAY

	2017	2016	2015	2014
Naissances	1	9	6	10
Mariages	3	3	1	3
Décès	16	10	11	5

NOUVEAUX ARRIVANTS

Toutes les personnes nouvellement arrivées sur la commune sont priées de se présenter en Mairie pour se faire connaître, afin de n'oublier aucun habitant pour l'organisation des festivités, obtenir un container pour les ordures ménagères et renseigner le facteur pour la distribution du courrier.

LE BULLETIN PAR MAIL ET SUR LE SITE INTERNET

Le bulletin communal est consultable sur le site Internet à l'adresse suivante : www.saint-vougay.fr

Si vous souhaitez le recevoir par mail, merci de transmettre votre adresse postale et votre adresse mail à saintvougay.mairie@wanadoo.fr

de les déposer ou de prendre contact avec la mairie.

INCIVILITÉS SUR LA STRUCTURE MULTISPORTS

Des dommages ont été constatés sur la structure multisports. La mairie a fait un gros effort d'investissement. Il est inadmissible de dégrader le matériel public. Les élus et le personnel des services techniques vont assurer une surveillance particulière.

SYNDICAT MIXTE DU LÉON

Permanences OPAH : Les lundis 8 et 22 janvier de 10h30 à 12h à la mairie de Plouzévéde.

Permanences HEOL : le mercredi 10 janvier de 9h30 à 12h au siège, 8 rue de la mairie à Plouescat, uniquement sur RDV au 02.98.61.91.51

Permanences ADIL : les mardis 9 et 23 janvier de 9h à 12h à la Cté de Communes, zone de Kerven à Landivisiau.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX - PLOUZÉVÉDE

Dans le cadre de son 10ème programme d'interventions (2013 – 2018), l'Agence de l'eau Loire Bretagne finance les opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Il y a sept ans le Service Public d' Assainissement non Collectif a procédé au contrôle des installations concernées. Il vous avait été remis un rapport mentionnant votre classement.

Ainsi, ceux qui étaient classés en Priorité 1 (de 0 à 3 points : installations polluantes et/ou représentant un risque élevé) avaient quatre ans pour réaliser les travaux obligatoires. Pour les Priorités 2 (de 4 à 6 points : installations polluantes et/ou représentant un risque environnemental) il était également conseillé de faire le nécessaire.

Il y a plusieurs années, certains d'entre vous avaient reçu un courrier les informant de la possibilité d'obtenir des aides pour faire face à une telle dépense.

Au début du mois de Novembre 2017, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a informé des nouvelles modalités. **Ainsi, les propriétaires, dont les installations ont des rejets superficiels d'eaux vannes ou ménagères, peuvent bénéficier de subvention de 60% avec un plafond de 8500 euros TTC de travaux.**

Vous pouvez vous renseigner auprès du Syndicat des Eaux au 02.98.69.57.90, pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide, car le programme se termine le 31 Décembre 2018.

Nous ne pouvons que vous conseiller de le faire rapidement, car dans trois ans, il y aura un nouveau contrôle qui pourrait nous donner de nouvelles contraintes.

N'oublions pas de vidanger régulièrement nos fosses. Dans un premier temps, la loi sur l'eau préconisait de le faire tous les quatre ans, puis tous les huit ans, mais aujourd'hui elle nous demande de vérifier nos fosses et d'intervenir dès que la masse solide représente la moitié du volume.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - LANDIVISIAU

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Centre des Finances Publiques de Landivisiau est une Trésorerie spécialisée Secteur Public Local. L'activité « recouvrement fiscal » (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière) de la Trésorerie de Landivisiau est transférée vers le service des particuliers (SIP) de Morlaix. Ce transfert permet aux usagers d'avoir un interlocuteur unique pour les questions relatives au calcul de l'impôt ou à son recouvrement. Le site impots.gouv.fr permet aux usagers d'effectuer la quasi-totalité de leurs démarches en ligne (paiement, adhésion à la mensualisation, changement d'adresse, questions

relatives au calcul ou au paiement de l'impôt, octroi de délais...).

Coordonnées du SIP de Morlaix :

Centre des Finances Publiques

Place du Pouliet

CS 27 907

29679 MORLAIX Cedex

Téléphone : 02 98 88 42 49

Messenger : sip.morlaix@dgfip.finances.gouv.fr

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Fermeture les mercredis et vendredis après-midis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU (CCPL)

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Permanence à la mairie de Plouzévédé, de 9h00 à 12h00 le **jeudi 18 janvier**.

Temps d'éveil : à Plouvorn, les mardis 9 et 23 janvier ; à Plougourvest le vendredi 19 janvier.

Relais Parents Assistantes Maternelles ouvert les **lundis et mercredis** de 9h/12h30 – 13h/18h ; les **mardis** de 9h/12h30 – 13h/17h ; les **jeudis** de 9h/12h30 – 13h/19h45 et les **vendredis** de 9h/17h.



VIE ET FESTIVITÉS DU BASSIN DE VIE

ASSV - LES ECHOS DE LA LANDE

Pas de moisson en décembre ; notre terrain et ceux alentours ayant été déclarés impraticables. Seule l'équipe B a joué un match, à Le Drennec, perdu 3-1.

Il y a un progrès quant au score ; on attend toujours le premier point. Résultat des intempéries, le calendrier est chamboulé.

Dimanche 07 janvier :

Equipe B : reçoit St SERVAIS 1, à 13h00

Equipe A : à PLOUNEVENTER, à 13h00

Dimanche 14 janvier :

Equipe B : reçoit GWISSENY 2, à 13h00

Equipe A : reçoit St POL 2, à 15h00

Entrées : D.PERSON – JN.DENIS

Buvette : Jo.CAROFF – P.CARPY

Dimanche 21 janvier :

Equipe B : reçoit PLOUDANIEL 3, à 13h00

Equipe A : reçoit FCLP 2, à 15h00

Entrées : M.JEZEQUEL – H.LE FUR

Buvette : A.COZ – P.SAILLOUR

Dimanche 04 février :

Equipe B : à KERNILIS, à 13h00

Equipe A : à LANDI, à 15h00

Denis PERSON

FÊTES DE CLASSE 0 À 5 EN 2017

C'est avec un petit peu de retard que nous vous proposons de **fêter les classes 0 et 5 de l'année 2017 le samedi 24 février 2018**. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables des différentes classes afin que nous puissions faire le point pour la réunion de fin janvier :

1942	Monique BRAMOULLE	02.98.69.93.43
1947	Denis PERSON	06.98.26.70.02
1652	Gisèle GUEGUEN	06.69.16.50.72
1957	Hervé LE FUR	06.61.56.94.05
1962	Patrick MOUETAUX	02.98.29.51.91
1967	Brigitte ROUE	02.98.69.92.41
1972	Michael TANNE	02.98.29.57.11
1977	Sophie PERSON	06.60.66.21.50
1982	Jean-Luc POSTEC	06.50.25.27.22
1987	Virginie BOUGERE	06.58.96.30.35
1992	Marjolaine ROUE	06.66.37.67.50
1997	Jean-Luc POSTEC	06.50.25.27.22

LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque sera ouverte normalement le samedi 6 janvier ainsi que le dimanche 7.

Venez nous rendre visite sans engagement si vous êtes nouvel arrivant ou pas encore abonné.

Merci de penser aux réinscriptions en ce début d'année.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite de belles lectures pour 2018 !!

ASSOCIATION COUP DE COEUR

Votre participation au loto organisé par l'association a permis de reverser 2 635 € au profit de l'AFM Téléthon. Un grand bravo à tous les participants et un grand merci à tous les bénévoles qui nous aident fidèlement. Nous sommes aussi très reconnaissants aux donateurs sans qui le loto ne pourrait pas se faire (les lots proviennent tous, des dons de particuliers ou professionnels) ; et aux crêpiers qui nous soutiennent sans faille depuis le début et nous régalaient toujours autant (preuve en est : toutes les crêpes ont été vendues). Merci à tous et à l'année prochaine.

LOTO APE

L'APE de l'école de Saint-Vougay organise un loto bingo d'une valeur totale de 3000€ animé par Malou le samedi 27 janvier 2018 à 20h à l'espace Ar Brug. De nombreux lots à gagner. Petite restauration et buvette sur place. Venez nombreux ! L'équipe de l'APE.

CLUB GENERATIONS MOUVEMENT

Programme de JANVIER :

Tous les Jeudis du Dominos, Scrabble, Pétanque.

Jeudi 11 et 25 Belote.

GOUTER des ROIS JEUDI 11 JANVIER pour tous les adhérents

1 cadeau est offert aux rois ou reines.

REPAS ANNUEL des Bénévoles (gratuit). Fin janvier-début février (date à confirmer). KIG HA FARS et apéritif à Plouneventer.

Tous les distributeurs de bulletins (adhérents ou non au Club), toutes les personnes qui le Jeudi ou pour les animations exceptionnelles ont aidées au service et à la mise en place du matériel sont cordialement invitées à participer.

Inscriptions pour le Jeudi 18 Janvier au Club ou Tel 02 98 69 97 19 ou 02 98 69 95 12.

Un covoiturage sera organisé.

ANNONCES / PETITES ANNONCES

Recherche personne sérieuse pour garder petite chienne chez vous pendant 10 jours au mois d'avril 2018.

Contact : 02.98.29.51.91

INFORMATIONS PRATIQUES		
MAIRIE Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et le samedi de 9h à 12h 1 Route de Plouescat Tél : 02 98 69 97 04 Fax : 02 98 69 93 59 saintvougay.mairie@wanadoo.fr www.saint-vougay.fr	PAROISSE EPIPHANIE DU SEIGNEUR Samedi 06 Janvier : messe à 18h à Guiclan Dimanche 07 Janvier : messe à 10h30 à Plouzévédé et à Landivisiau Sacrement de la Confirmation de jeunes de la Paroisse Samedi 13 Janvier : messe à 18h à Plouneventer Dimanche 14 Janvier : messe à 10h30 à Plouzévédé et à Landivisiau Samedi 20 Janvier : messe à 18h à Guiclan Dimanche 21 Janvier : messe à 10h30 à Plouzévédé et à Landivisiau Accueil et entrée en catéchuménat des enfants en âge scolaire en marche vers le Baptême. Samedi 27 Janvier : messe à 18h à Plouneventer Dimanche 28 Janvier : messe à 10h30 à Plouzévédé et à Landivisiau. CRECHES DU MONDE au Centre Missionnaire ST Jacques jusqu'au 14 Janvier de 14h à 17h30 KIG HA FARZ de l'hospitalité Diocésaine ND de Lourdes Dimanche 07 Janvier à Ploudaniel à partir de 12h Tarif : 12€ Inscriptions 02 98 68 44 49.	Docteur Boris GUEGANTON Kergroas 02 98 69 98 05 PHARMACIE DE GARDE : 3237 CABINET INFIRMIER DE PLOUZÉVÉDÉ : 06 60 89 95 79 MÉDECIN DE GARDE : 15 SAMU POMPIERS : 18 Depuis un portable : 112 GENDARMERIE : 17
DÉCHÈTERIES Bodilis : du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 13h30 - 18h00 Plougourvest : lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Le mardi et mercredi de 13h30 à 18h. Fermé le jeudi.	ADMIR du Haut Léon Kéroulas – 29250 SAINT-POL-DE-LÉON Tél : 02 98 19 11 87 Ouverture de bureau : 8h30-12h30 / 13h30-18h Urgences : 02.98.19.11.87	TAXI / AMBULANCE Etoile Bleue : 02 98 19 15 15 Gwendal PERON : 02 98 19 48 84 ou 06 62 09 50 29 FLOCH : 02 98 69 91 00 ou 06 64 15 14 28
MÉDIATHÈQUE JEAN HAMONOU Le mardi de 15h00 à 16h30 Le vendredi de 18h30 à 20h00 Le samedi de 11h00 à 12h00 Le dimanche de 10h30 à 12h00	TRANSPORT PUBLIC SUR LE PAYS DE LANDIVISIAU 0 810 810 029, au plus tard la veille avant 17h00	ANIMATIONS ET LOISIRS DU BASSIN DE VIE DE PLOUZEVEDE, SAINT-VOUGAY ET TREZILIDE http://animationsloisirs29440.jimdo.com/

ATTENTION !!!

Vos articles à faire paraître pour le prochain bulletin doivent nous parvenir impérativement pour le mercredi 24 janvier, 12 heures dernier délai

Prochain Bulletin : Jeudi 1er février 2018

Réunion du Conseil Municipal Vendredi 8 décembre 2017 à 18h00

Date de convocation : le 23 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VOUGAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire HENAFF, Maire.

Présents : Jean-Noël STEPHAN, Jean PALUD, Marie-Claire LE JONCOUR Jean-Luc POSTEC, Monique BRAMOULLE, Jean-Luc CARIOU, Nadine DUCHEMIN, Bernadette GOURLAY, Thibault HENRY, Katell IZORE, Bertrand JEZEQUEL, Claude LE BERRE, Yannick QUIEC

Absents excusés : Patrick MOUËTAUX

Procuration : Patrick MOUËTAUX a donné procuration à Jean-Luc POSTEC

Secrétaire : Bernadette GOURLAY

DELIBERATION N° 2017 067

OBJET : Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) du programme 2018 pour les travaux d'aménagement du Centre-Bourg intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité : cheminement doux et sécurisé avec mise en accessibilité sur la VC n°5 et démolition d'un hangar agricole en ruine

DELIBERATION N° 2017 068

OBJET : Délibération complémentaire à la délibération 2017 056R du 2 octobre 2017 de reconduction de la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Saint-Vougay avec exonération supplémentaire pour la période 2018 - 2020

DELIBERATION N° 2017 069

OBJET : Adhésion à L'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

DELIBERATION N° 2017 071

OBJET : Budget Commune de l'année 2017 Décision modificative n°1 Dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative n°1 au Budget Commune année 2017 de la façon suivante :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Total (-) 9 000 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Total (+) 9 000 €

DELIBERATION N° 2017 072

OBJET : Budget Commune de l'année 2017 Décision modificative n°2 Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative n°2 au Budget Commune année 2017 de la façon suivante :

En dépenses d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Total (+) 6 500 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Total (-) 6 500 €

DELIBERATION N° 2017 073

OBJET : Budget principal. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

DELIBERATION N° 2017 074

OBJET : Créances irrécouvrables. Admission en non-valeur en 2017

Le Conseil Municipal décide que les créances irrécouvrables soient admises en non-valeur pour un montant total de 848 € 75 au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » au Budget Commune de l'année 2017.

II - RAPPORTS DES ADJOINTS

Jean-Noël STEPHAN

Eclairage du stade de la Lande : Une demande d'étude sur les travaux de mise aux normes de sécurité a été faite au SDEF, en tenant compte de l'étude déjà réalisée par la Sté MADEC de Landivisiau.

Réunion des correspondants CNAS à Quimper : Sur un effectif de 8 salariés, 50% utilisent les services.

Bilan de la saison touristique : Présentation du rapport.

Foyer des jeunes : Le matériel inutilisable sera enlevé. Concernant le matériel en bon état, les associations ont été contactées : nous attendons qu'elles se manifestent.

Jean PALUD

Le Roz : L'entreprise intervenue en bordure de voirie pour passer des réseaux a été contactée pour remettre en état les abords.

Marie-Claire LE JONCOUR

Plantations à la Vallée du Lojou : Les élèves de l'école ont planté les arbres essences locales, aidés de quelques adultes et élus. Cependant, la partie très humide n'a pu être arborée.

Arbre de Noël Communal : Beaucoup de parents présents aux réunions de préparation. Les friandises ont été achetées à Promocash à Morlaix. 140 enfants concernés.

Sainte Barbe : Cérémonie le 2 décembre à Plouescat. Caserne ayant que des pompiers volontaires. Leur rôle primordial se modifie car il y a davantage de secours à la personne.

Arbre de Noël des 1000 pattes : Il a eu lieu à Plouvorn. Spectacle intéressant et bonne participation des parents.

Réunion de la CCPL : Mardi 12 décembre à 17h30 pour le projet « on se lance ».

Réunion du Syndicat des Eaux : Le comité syndical a délibéré le 28 septembre dernier pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique qui est subventionné : 20% par la Région et 60% par l'Agence de l'Eau. Après différentes démonstrations, il a été décidé d'acquérir :

Machines d'entretien :

marque YVMOT DM 160 largeur 160 cm, 7 dents en carbone, brosse niveleuse, rouleau etc : 6 168 € TTC

marque HONDA 3 dents en carbone, largeur 60 cm, etc : 3 504 € TTC

Soit 9 672 € TTC subventionnés à 80%. Le reliquat est réglé par le syndicat. Les communes n'auront rien à ajouter.

ALSH : une subvention a été accordée par la CAF pour l'achat d'un mini bus pour le déplacement des enfants. Cette subvention représenta 80% de l'achat. Le reste sera réparti entre les 3 communes du bassin de vie.

Cérémonie des vœux : Elle se déroulera le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00 à l'Espace Ar Brug. Apéritif commandé chez Helary à Landivisiau.

Jean-Luc POSTEC

Ecole

1 - Conseil d'école du 7 novembre 2017 :

- Effectif : 74 enfants à ce jour
- Règlement intérieur : pas de modification à apporter
- Organisation des APC : les mardis et jeudis de 11h45 à 12h15
- Activités prévues :
 - o Piscine
 - o Spectacles CCPL
 - o Cinéma
- Cantine : Depuis le début de l'année, deux services sont mis en place :
 - o Maternelle/CP : 11h45-12h30
 - o CE1/CM2 : 12h30-

2- Cérémonie du 11 novembre 2017 : Très bonne participation cette année. Les enfants ont fait le déplacement aux monuments aux morts avec les anciens combattants.

CCAS

1 - Réunion de secteur de la Banque Alimentaire 29 - le 7 novembre 2017 à Landivisiau

- 1^{er} réseau national
- 1 personne sur 2 bénéficiaires de la banque alimentaire

2 - Visite aux résidents des maisons de retraite :

- La fondation de Plouescat : 4 janvier 2018 - 2 personnes
- Kervoannec à Plougourvest : 22 décembre 2017 à confirmer - 5 personnes
- Mestioual à Cléder : non défini -1 personne

Fin de séance 20h15